

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-31

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2 ;

Vu le projet d'article relatif à la résiliation en trois « clics » des contrats d'assurance dans le projet de loi pouvoir d'achat ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 22 juin 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'article susvisé.

Fait le 27 juin 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER